

MFV.

17-02-1985
17-02-1985
Transmis à M. Général de M.

L. 16.897/2.

Deuxième chambre.

La demande d'avis, introduite le 15 juillet 1985 par le Ministre de la Région wallonne chargé de la Tutelle et des Relations extérieures, concernant un projet d'arrêté de l'Exécutif régional wallon "relatif aux subventions octroyées par la région wallonne à certains investissements d'intérêt public", a été rayée du rôle le 14 février 1986, l'arrêté royal ayant été pris "vu l'urgence" le 20 novembre 1985 (M.B. 14.2.1986).